

VILLE
D'ARS-SUR-MOSELLE
République Française



Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

- Délibération n° 060 / 2023 : **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25-
Octobre-2023**
ADOPTÉ à l'unanimité
- Délibération n° 061 / 2023 : **ELARGISSEMENT DU CAPITAL DE LA SAREMM PAR CESSIONS D' ACTIONS
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ**
APPROUVÉE à l'unanimité
- Monsieur le Maire a été désigné comme représentant de la commune au sein de
l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la SPL
« SAREMM ».
- Délibération n° 062 / 2023 : **ADHÉSION AU DISPOSITIF CITEO POUR LES DÉCHETS D'EMBALLAGES
ABANDONNÉS**
APPROUVÉE à l'unanimité
- Délibération n° 063 / 2023 : **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE L'EUROMÉTROPOLE
DE METZ ET LA COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE**
APPROUVÉE à l'unanimité
- Délibération n° 064 / 2023 : **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP POUR LES FACTURES ÉMISES PAR
LA COLLECTIVITÉ POUR LE PÉRISCOLAIRE**
APPROUVÉE à l'unanimité
- Délibération n° 065 / 2023 : **SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**
VOTÉES à l'unanimité
- Délibération n° 066 / 2023 : **ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES APPLICABLES AU 1^{ER}
JANVIER 2024**
VOTÉE à l'unanimité

- Délibération n° 067 / 2023 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
DECIDÉE à l'unanimité**
- Délibération n° 068 / 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°6
ADOPTÉE à l'unanimité**
- Délibération n° 069 / 2023 : RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE VAL DE MANCE (TOITURE, ISOLATION CHARPENTE, PLANCHER)
DECIDÉE à l'unanimité**
- Délibération n° 070 / 2023 : PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA COMMUNE ET PASSAGE AUX LED
ADOPTÉ à l'unanimité**
- Délibération n° 071 / 2023 : CHASSE COMMUNALE : FIXATION DES INDEMNITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE COMMUNALE
APPROUVÉ à l'unanimité**
- Délibération n° 072 / 2023 : CHASSE COMMUNALE : DÉSIGNATION D'UN ESTIMATEUR DES DÉGÂTS DU GIBIER
APPROUVÉ à l'unanimité**
- Monsieur RETTEL Claude a été désigné comme estimateur des dégâts du gibier
- Délibération n° 073 / 2023 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
DECIDÉE à l'unanimité**